

Création d'un relais itinérant pour les assistants maternels

Il va permettre de créer un environnement favorable à l'accueil des enfants à domicile : un relais itinérant pour les assistants maternels a vu le jour et sillonne notamment la commune de Magny-sur-Tille *. Proposé par VYV3 Bourgogne, dont la responsable est Laurie Guillemard, ce relais petit enfance (RPE) intitulé RPE Voyageur est en activité depuis le 2 janvier. Il bénéficie d'un agrément et d'un financement important de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La convention est initiée pour trois ans (de 2023 à 2025) et prévoit un comité de pilotage annuel. La contribution de la commune est fixée à 2 500 € par an.



Le maire Nicolas Bourny, la référente municipalité Sandrine Bougé et l'animatrice professionnelle Aline Clément. Photo LBP/Ch. M.

les assistantes maternelles. »

Concrètement, la médiathèque du village, équipée pour les enfants en bas âge, accueille désormais, un jeudi sur deux, ce relais petit enfance. L'animatrice professionnelle dédiée est Aline Clément ; elle est joignable à tout moment par les assistantes maternelles et les parents concernés.

Chantal MALATESTA (CLP)

* Les autres communes sont Ahuy, Perrigny-lès-Dijon, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-Crimolois et Fényay.

Contact Tél. 06 42 03 06 66 (permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14 à 17 heures) ; rpe-voyageur@vyv3.fr

Avec l'aval des élus

« Une réunion de concertation, en décembre, avec les assistantes maternelles du village, a permis de valider la grande utilité de ce dispositif », confie le maire Nicolas Bourny. Qui confirme « que le conseil municipal a adopté cette résolution à l'unanimité », indiquant : « Nous sommes à la recherche de nouvel-

Les missions du RPE Voyageur

- > Animer un lieu où les assistantes maternelles, les enfants et les parents pourront se rencontrer, s'exprimer en tissant des liens sociaux, avec proposition d'ateliers d'éveil aux enfants.
- > Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels.
- > Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel et promouvoir l'accès à la profession d'assistants maternels et les accompagner dans les démarches de l'agrément.
- > Participer à une fonction d'observations des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.